



COMMUNE DE VILLANDRY
(Indre et Loire)

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 1 en date du 9 mai 2016
Portant sur le Plan de Prévention des risques inondation**

Le neuf mai deux mille seize, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Villandry, légalement convoqué le deux mai deux mille seize, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Jean-Marie MÉTAIS, Maire.

PRÉSENTS : Jean-Marie MÉTAIS, Maria LÉPINE, Patrick PRIVARD, Marie-Noëlle PELTIER, Pierre FONTAINE, Rachel GEFFROY, Henri CARVALLO, Claude CHEVET, Philippe PERUCHON, Jean-Pierre MOREAU.

ABSENTS : Edith BENOIST, excusée pouvoir à Patrick PRIVARD, Laurence PAILLER, excusée pouvoir à Jean-Marie MÉTAIS, Nathalie ROBIN, excusée pouvoir à Marie-Noëlle PELTIER, Karinne SERPAULT excusée pouvoir à Philippe PERUCHON, Jean-Marc HUARD, excusé.

Nombre de conseillers	15
Présents	10
Représentés	4
Votants	14
Exprimés	13
Pour	13
Contre	0

Secrétaire de séance : Maria LÉPINE

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Adoption de l'ordre du jour de la séance et ajout de la délibération n°5 concernant la demande de subvention à Monsieur le Député

INTERCOMMUNALITE - Avis du Conseil sur le Plan de Prévention des risques inondation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes étapes de révision du Plan de Prévention des Risques Inondation :

La révision du PPRI val de Tours Val de Luynes a été prescrite par arrêté préfectoral du 25 janvier 2012, modifié le 16 juin 2014 et prorogé le 20 avril 2015.

La première phase de la concertation a porté sur le projet de carte des aléas du futur PPRI qui a fait l'objet d'un bilan diffusé le 15 juin 2015.

La deuxième phase de la concertation a porté sur le dossier d'avant-projet de PPRI qui a fait l'objet d'une réunion du comité de pilotage avec les élus le 9 octobre 2015 en Préfecture d'Indre-et-Loire. Suite à cette réunion, il y a eu un envoi le 8 décembre 2015, d'un dossier de concertation sur l'avant-projet de PPRI pour avis.

Dans le même temps, le dossier de concertation a été mis à disposition du public en mairie du 11 décembre 2015 au 13 mars 2016, ainsi que sur le site internet de la Préfecture d'Indre-et-Loire. Les services de l'Etat ont organisé quatre réunions publiques : le 15 décembre 2015 à Tours, le 16 décembre 2015 à la ville-aux-Dames, le 5 janvier 2016 à Saint Genouph et le 14 janvier 2016 à Saint Pierre des Corps.

Les élus et le public avaient la possibilité de faire part de leurs avis ce que nous avons fait lors de la délibération n°3 du 24 février 2016. Ainsi nous avons demandé que le PPRI confirme, dans sa mise en œuvre, la vocation touristique et agricole du territoire de Villandry et qu'il permette de conserver le développement des habitations et des activités déjà présentes sur le territoire.

Dans le bilan de concertation il a été répondu à notre sollicitation : «que les dispositions de l'avant-projet de PPRI autorisent déjà les constructions nouvelles à usage agricole, permettent l'exploitation des terres agricoles inondables et la valorisation des exploitations.» Il est ainsi précisé dans la réponse que ces dispositions sont conservées dans le projet de PPRI. Selon les zones, les dispositions de l'avant-projet permettent également des aménagements, installations temporaires voir constructions liées aux loisirs, au sport et au tourisme. Ces

dispositions sont conservées dans le projet de PPRI soumis à enquête publique.

De même, la démolition et reconstruction ou construction à usage d'intérêt public dont font partie les offices de tourisme sont autorisées en zone A du projet de PPRI. L'évolution du bâti existant est possible quelque soit la zone, seules les conditions de cette évolution varient, notamment en fonction du niveau d'aléa.

**Vu le dossier de projet de Plan de Prévention des Risques Inondation
Vu les réponses apportées à notre délibération n°3 du 24 février 2016**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Emet un avis favorable au projet de Plan de Prévention des Risques Inondation tel qu'il est présenté**

**Affichée le : 11 mai 2016
Transmise à la Préfecture de
Tours le 11 mai 2016**

**Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Marie MÉTAIS**

